

Sondage sur l'assurance maladie

57% des Suisses sont prêts à rejoindre un réseau de soins pour économiser

Une loi veut pousser les patients à entrer dans des réseaux de soins. Un assuré sur deux est partant, s'il bénéficie de rabais

Nadine Haltiner Berne

Quand il s'agit de leur santé, les Suisses ont les yeux rivés sur leur porte-monnaie. C'est ce que révèle un sondage présenté hier par Comparis.ch. Le comparateur des caisses maladie a interrogé 1202 personnes dans le cadre de la révision de la loi sur l'assurance maladie qui passera au Conseil des Etats mercredi prochain (*lire encadré*). Il en ressort que les assurés sont prêts à rejoindre un réseau de soins intégrés à condition de faire des économies sur les coûts de leur santé.

Jouer sur la quote-part

L'étude, menée par l'institut Demoscope, montre que la notion de «soins intégrés» est comprise par 43% des sondés; 41% des Romands ont déjà entendu ce terme. Pour les 59% restant, rappelons qu'il s'agit



Pour le Conseil fédéral, généraliser le modèle des réseaux de soins permettra de diminuer les coûts de la santé de 15%. MICHEL DUPERREX

de réseaux de médecins, assureurs, pharmaciens et centres hospitaliers qui s'engagent à travailler ensemble pour optimiser leurs coûts. En adhérant au réseau, le patient accepte d'aller chez un généraliste avant de voir un spécialiste. En échange, il bénéficie de primes plus basses. Pour le Conseil fédéral, généraliser ce modèle permettra de

diminuer les coûts de la santé de 15%. Il espère que 60% des Suisses y adhéreront d'ici à 2015.

C'est loin d'être gagné. Pour l'heure, seuls 21% des assurés se disent prêts à y participer... A moins qu'il y ait une jolie économie à la clé. Le pourcentage monte en effet à 57% quand on leur propose de payer moins de quote-part une

Pousser les patients dans les réseaux

La révision de la Loi fédérale sur l'assurance maladie traîne depuis 2004. En juin, le Conseil national a donné un signal fort en acceptant d'encourager les patients à rejoindre des réseaux de soins intégrés. La loi passera mercredi prochain au Conseil des Etats. Mais sa commission exige des modifications. Le National souhaite que les assureurs créent des réseaux partout en Suisse dans les trois ans qui suivent l'entrée en vigueur de la loi. La commission veut supprimer cet article. L'assuré qui choisira un tel réseau verra baisser sa prime, comme aujourd'hui. En plus, il ne paiera «que» 10% de quote-part

dès que sa franchise sera dépassée, alors que les autres verront leur quote-part relevée à 20%! La Commission des Etats propose de limiter la quote-part à 5% pour les affiliés à un réseau et à 15% pour les autres. Enfin, les assureurs pourront obliger les patients à rester affiliés à une caisse durant trois ans, à moins que leurs primes n'augmentent massivement. La Commission des Etats veut biffer la hausse des primes comme motif de résiliation d'un contrat. Vu les divergences qui s'annoncent, la loi est loin d'être bouclée. Sans compter qu'un référendum n'est pas exclu. N.H.

fois leur franchise dépassée. Actuellement, ils paient 10%. La loi prévoit de garder ces 10%, voire de les baisser à 5% pour les personnes qui acceptent d'intégrer un réseau. Les autres, en revanche, verront leur quote-part augmenter à 15 ou 20%.

Même les malades ayant des coûts élevés sont enthousiastes, dit le sondage. «Or, d'habitude, ces

réseaux n'attirent que les bons risques, relève Richard Eisler, directeur de Comparis. Jouer sur la quote-part me paraît donc une bonne idée, puisque la principale motivation des assurés pour passer à ce modèle est d'ordre financier.»

Les Romands, moins habitués à ces réseaux que les Alémaniques, se montrent en revanche dubitatifs.

49% des sceptiques n'apprécient pas l'obligation de passer d'abord par un généraliste. «La culture des réseaux de soins est moins ancrée en Suisse romande, commente Peter Berchtold, président du Forum Managed Care. On préfère l'idée d'un médecin libre et d'un patient qui a le choix. Il n'y a d'ailleurs qu'un grand réseau à Genève.» Contre 80 en Suisse alémanique.

«Se méfier des enquêtes»

Le sondage aborde enfin l'un des aspects les plus controversés de la future loi. Celle-ci prévoit que les assureurs peuvent obliger les patients à rester affiliés à une assurance pour une durée de trois ans! 70% des sondés rejettent l'idée.

A une semaine du débat aux Etats, ce sondage donne des pistes aux élus. «Mais, rappelle Jean-François Steiert, conseiller national (PS) et vice-président de la Fédération des services aux patients, si les résultats sont intéressants, il faut se méfier de ces enquêtes. Les gens qui y répondent sont souvent en bonne santé et n'agissent pas de la même façon s'ils tombent malades.» Or, 89% des sondés affirment justement être en pleine forme.